

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL
21 septembre 2015**

Absents : Roger RIVALIN, Sébastien CORNU (procuration Sébastien PAJOT), Jacky BOUGI

Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire.

1 – Présentation du projet éolien par Monsieur Vannier de l'entreprise NORDEX

Monsieur VANNIER expose le projet d'implantation de trois éoliennes sur la commune de La Chapelle-Hermier et de deux sur la commune de Coëx. Afin de compléter l'information du conseil municipal, une visite d'un parc éolien sera organisée en octobre. Une permanence sera programmée en mairie pour l'information des chapelais. Outre, les questions concernant les éventuelles nuisances des éoliennes subies par la commune, se pose la question des retombées financières. En effet, la grande majorité des taxes sera perçue par la communauté de communes (dans la proportion de 1 pour 10). Le conseil se prononcera lorsque toutes ces interrogations seront levées.

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 août 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 31 août 2015. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

3 – Informations CCPA

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 septembre 2015 joint à la convocation ne fait l'objet d'aucune observation. Par contre, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle déchetterie de La Mothe-Achard, les horaires d'ouverture de celle de La Chapelle-Hermier devront être revus. Le conseil demande à l'unanimité de maintenir l'ouverture du samedi.

4 - Participation des communes aux frais de scolarisation 2014/2015 des élèves hors commune

Les articles L212-8 et R212-21 du Code de l'Education prévoient la possibilité pour les communes qui reçoivent des élèves d'autres communes de demander à celles-ci de participer aux frais de scolarisation de ces enfants.

Durant l'année scolaire 2014-2015, soixante enfants ont été scolarisés à l'école publique Aimé Césaire dont sept de la commune de Martinet et un de Saint Julien des Landes.

Le coût moyen assumé par la commune de La Chapelle-Hermier pour la scolarisation d'un élève du premier degré est de 530 €. 8 enfants ayant été scolarisés en 2014-2015, le montant total de la participation financière de l'ensemble des communes de résidence de ces enfants est estimé à 4240,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter et de percevoir, conformément aux dispositions du Code de l'Education, la participation financière des communes de résidence aux frais de scolarisation des enfants résidant sur leur territoire, sur la base du coût moyen par élève, soit 530,00 € pour l'année scolaire 2014-2015.

5 - Réparation éclairage terrain de football

Monsieur le Maire présente la synthèse technique et financière des travaux à réaliser concernant l'éclairage du terrain de football établie par le SYDEV. Trois variantes sont proposées :

- 1- Solution aérienne (réalisable sous réserve d'élagage avant intervention) pour un montant total estimé à 550,00 €, participation de la commune de 80 % soit 440,00 €
- 2- Solution souterraine pour un montant total des travaux estimé à 4 790,00 €, participation de la commune de 80 % soit 3 832,00 €
- 3- Solution souterraine avec confection et réfection de la tranchée par la commune pour un montant total estimé à 1 580,00 €, participation de la commune de 80% soit 1 264,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'accepter la solution n°3 d'un montant total de 1 580,00 € avec une participation de la commune de 80 % soit 1 264,00 €.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la synthèse des prestations afin d'engager une étude définitive afin d'obtenir le financement définitif.**

6 - Choix de l'entreprise d'élagage

Monsieur le Maire présente les devis d'abattage et d'élagage d'arbres implantés sur le terrain situé à l'arrière de la mairie (CAJEV et SARL ELAGUEURS DE VENDEE). Cette opération est prévue dans le cadre de l'aménagement des abords de la mairie programmé dans le CCU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **de retenir le devis de la société GUEDON (SARL ELAGUEURS DE VENDEE) pour un montant de 2 150,00 € HT**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

7 – Modification de la durée de temps de travail d'un agent de la filière technique et d'un agent de la filière administrative

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de régulariser des contrats dû à l'augmentation de la charge de travail suite à la mise en place des services liés à l'enfance.

Considérant qu'un agent de la filière technique, du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux de 2ème classe et un agent de la filière administrative, du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux ont accepté l'augmentation de leur temps de travail en adéquation avec un besoin de service, afin de satisfaire une qualité de service public en développement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte l'augmentation du temps de travail de 24h à 27h hebdomadaire à compter du 1er octobre 2015 pour l'agent de la filière technique et de 30 à 32h hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2015 pour l'agent de la filière administrative,**
- **décide de régulariser le paiement des heures complémentaires réalisées par l'agent technique lors de la mise en place de la gestion de la restauration scolaire.**
- **annonce que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget ;**
- **charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.**

8 - Avenant marché entretien et de réparations de voirie dans le cadre de la mutualisation.

Par délibération du 20 avril 2015 le conseil municipal a attribué le marché « entretien et réparations de la voirie communautaire, intercommunautaire et communale » à la société SEDEP – route de Saint Gilles – 85190 AIZENAY pour une durée de 3 ans, pour un montant de 45 000,00 euros HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un avenant afin de procéder à des ajouts de prix au Bordereau de Prix Unitaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **approuve l'avenant n°1 susvisé pour l'ajout de prix au Bordereau de Prix Unitaires,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

9 - Convention archives

Le 17 juin 2013, à la demande de la commune de la Chapelle-Hermier, une archiviste du Centre de Gestion a visité le local archives de la commune pour procéder à un état des lieux et quantifier le nombre de jours d'intervention nécessaires au traitement des archives. L'archiviste a estimé que 4 semaines d'intervention seraient nécessaires pour procéder aux opérations suivantes : classer l'arriéré, mettre à jour l'inventaire, procéder aux éliminations réglementaires, former le personnel.

Le 2 décembre 2013, la commune de la Chapelle-Hermier a commandé 2 semaines d'intervention qui débutera le 2 octobre 2015. Cette prestation sera facturée 195,00 € la journée.

Il y a donc nécessité de signer une convention d'affectation d'un agent archiviste du Centre de Gestion de la Vendée à une mission temporaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- **de mandater l'archiviste du Centre de Gestion pour une mission temporaire,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Centre de Gestion et la commune de La Chapelle-Hermier.**

Prochaine réunion le lundi 2 novembre 2015 à 20 heures.